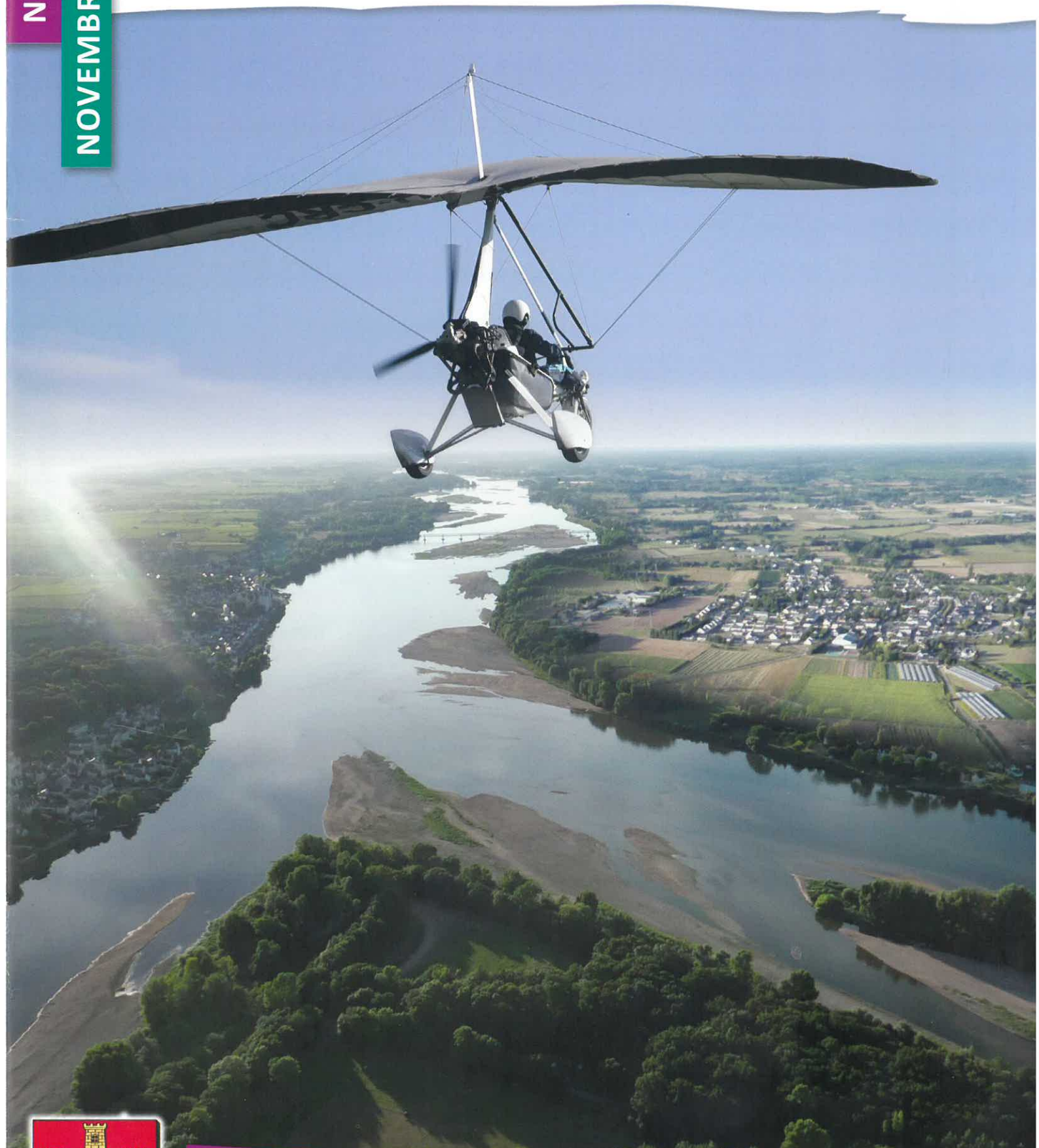


NUMÉRO 2

NOVEMBRE 2013

BULLETIN MUNICIPAL



COMMUNE de VARENNES SUR LOIRE

VUE DU CIEL



Chers varennaises et varennais,

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la maison de santé vont bon train et bientôt ceux, nécessaires à la rénovation de la boucherie débiteront. L'enfouissement des lignes électriques est prévu dans les mois à venir et nous nous efforcerons de faire en sorte que les tranchées nécessaires puissent être réalisées en même temps que celles destinées à l'installation éventuelle du réseau de gaz. Cela va créer beaucoup de difficultés à tous mais vous comprendrez que ces améliorations seront bénéfiques pour de très nombreux varennais.

Je tiens à exprimer tous mes remerciements et à féliciter chaleureusement l'équipe de la commission des bâtiments qui, autour de Gilles Talluau, s'est investie avec efficacité pour suivre l'évolution de ces projets et notamment, Alain Lechat et Michel Lamand qui consacrent déjà beaucoup de leur temps aux activités organisées par le Comité des fêtes qui ont connu cet été un grand succès.

Un projet qui me tenait à cœur a vu le jour ces dernières semaines et a connu d'emblée un grand succès, je veux parler de Vivado. Cette association créée en collaboration avec Allonnes et Villebernier, subventionnée par ces communes, permet, grâce aux deux animateurs recrutés avec l'aide de Familles Rurales de proposer à nos adolescents des activités intéressantes et variées. A Varennnes elle occupe l'ancien foyer rural qui a été rénové à peu de frais grâce au suivi efficace de François Bernard.

Enfin, l'association des amis de l'orgue de Varennnes nous permettra avant la fin du mandat d'écouter un concert dans notre très belle église, grâce à la restauration de notre orgue classé par les monuments historiques et pour lequel nous avons reçu une subvention de la Fondation du Patrimoine.

Bonne lecture à tous

Gérard Bornes

PS : Les esprits curieux et perspicaces auront sûrement remarqué que la couverture du bulletin est le résultat d'un montage photographique...

2 Conseil Municipal

Conseil municipal - 23 mai 2013

Sur la convocation et sous la présidence de Gérard BORNES, Maire.

Présents : François BEAUFILS, Gilles TALLUAU, Sylvie BELLANGER, François BERNARD, Jean-Pierre GOURIO Adjoint, Jean-Luc JOULIN, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Michel LAMAND, Alain GAIGNON, Joël MASSON et Sophie GEGU.

Excusé : Yves MABILEAU donne pouvoir à Gilles TALLUAU

Absents : Gilles LANGÉ, Myriam BLANCHARD

INTERCOMMUNALITÉ

la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 a décidé d'opter pour une majoration de 25 % du nombre de délégués intercommunaux prévu par la loi du 16 décembre 2010, et porte le nombre de sièges au conseil communautaire à 72 soit :

- 25 sièges à SAUMUR ;
- 4 sièges à MONTREUIL-BELLAY ;
- 3 sièges à ALLONNES ;
- 2 sièges à BRAIN SUR ALLONNES ;
- 2 sièges à VIVY ;
- 2 sièges aux 9 communes (dont VARENNES-SUR-LOIRE) de plus de 1 000 habitants et de moins de 2 500 habitants ;
- 1 siège aux 18 autres communes.

Le nombre de vice-présidents n'excédera pas 15.

Ces nouvelles règles entreront en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux de 2014 à la condition que toutes les communes membres de la communauté délibèrent en termes concordants, sachant que la décision de modification sera prise par arrêté du Préfet de Maine et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour la répartition des sièges telle que définie ci-dessus et conforme à décision du 28/03/2013 du Conseil Communautaire de Saumur Agglo.

DOTATIONS 2013

Les dotations de l'état pour 2013 s'élèvent à 452 047 € contre 455 159 € en 2012 soit une baisse d'environ 3 000 €.

Toutefois la commune percevra une nouvelle ressource de 13 756 € au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). En 2012, cette recette avait été perçue par la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement.

LIAISON LOIRE-CHAVIGNY

Gilles TALLUAU, Adjoint au Maire, résume les grandes lignes du cahier des charges réalisé par l'unité technique de Saumur et qui se décline en deux phases :

1) Diagnostic et esquisses

- Réaliser un diagnostic paysager et architectural ;
- Réaliser des propositions d'esquisses d'aménagement au nombre de 2 minimum.

2) Etude d'avant projet de la solution retenue (la mission comprend la réalisation d'une exposition publique sur l'aménagement projeté).

Ce rapport conforme aux attentes de la commune permettrait de lancer un appel à concurrence en fin d'année 2013.

Toutefois, il serait souhaitable de ne pas attendre la concrétisation de ce projet pour aménager le parking de la maison de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de lancer deux consultations :

1. L'une pour la réalisation d'un parking à proximité de la maison de santé indépendamment de l'étude « liaison Loire Chavigny »,
2. L'autre pour la réalisation d'une étude de faisabilité et financière pour l'aménagement de voirie du secteur « Loire-Chavigny » selon le cahier des charges proposé par la DDT UT Saumur.

MAISON de SANTÉ

La construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire devrait commencer début juillet 2013 pour se terminer en mai 2014. Pour parer à toute éventualité Gilles Talluau, informe le conseil de la nécessité de contracter une assurance « dommages ouvrages ».

VENTE/ECHANGE LECHAT Marc

M. Gilles TALLUAU, fait part au conseil qu'une négociation a eu lieu avec Monsieur LECHAT Marc, afin de préparer les acquisitions foncières nécessaires dans le cadre du projet de « Liaison Loire-Chavigny ».

Monsieur François BEAUFILS Adjoint, informe le Conseil Municipal que M. Marc LECHAT accepte d'échanger 4 095 m² de terrain cadastré AB 263 avec celui de la Commune de Varenes sur Loire cadastré ZM 068 d'une surface de 17 930 M².

Gilles TALLUAU Adjoint précise que, malgré une différence sensible de surface, ces parcelles ont une valeur quasi-identique et que cet échange est nécessaire au projet de liaison « Loire-Chavigny ».

BATIMENTS / ACHATS et TRAVAUX

Extension de la salle des sports.

Après de nombreuses fuites d'eau, c'est l'extension de la salle dans son ensemble qui est en péril, car les dalles du faux plafond menacent de tomber. L'entreprise de couverture s'est engagée à remédier début juillet, à ce qui semblerait être une mauvaise conception de l'ouvrage. Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès au bâtiment restera interdit au public jusqu'à la réalisation des travaux.

Foyer rural : devis API (Anjou Protection Incendie)

Monsieur le Maire a sollicité une visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Saumur au foyer rural, obligatoire avant toute ouverture au public. (VIVADO).

API (Anjou Protection d'Incendie) installera, extincteurs, blocs de secours et alarme réglementaires, pour un montant global de 1 378,08 € H.T.

Stade

Divers travaux au stade ont été demandés par l'E.S.V.V : Regarnir le terrain principal en gazon, réparer le club house, abaisser le plafond dans les vestiaires afin de poser un chauffage dans chaque vestiaire et installer une main courante sur le terrain secondaire.

Le devis de l'entreprise CHUPIN pour le regarnissage du terrain d'honneur est accepté pour un montant de 900 € H.T et celui de l'entreprise PEARSON pour les travaux d'installation de chauffages dans les vestiaires est accepté pour un montant de 1031,88 € H.T.

VIVADO

Anne-Laure BOSSARD a été choisie pour le poste de Directrice de VIVADO, à l'unanimité, par les dix membres du conseil d'administration de l'association gestionnaire nouvellement créée. Cette jeune femme de 23 ans a déjà une solide expérience dans l'animation pour la jeunesse. Maintenant, il reste à recruter un animateur en contrat aidé.

CANTINE

Les frais de réparation du lave-linge de la cantine étant trop importants et compte-tenu de son ancienneté, un nouvel appareil de 11 Kg sera commandé et installé par l'entreprise PEARSON pour un montant de 923,90 € H.T.

Le personnel de cantine sollicite le remplacement de matériel vétuste. Une liste sera dressée et les priorités seront étudiées en fonction des coûts et de l'urgence en matière de sécurité notamment. Une augmentation d'effectif, déjà à saturation, serait à craindre à la rentrée.

Plusieurs paramètres sont à ce jour incertains : effectifs de Turquant, ceux de Varenes, ainsi que la future organisation des rythmes scolaires (rentrée 2014).

MAISON DE L'ENFANCE

le conseil municipal décide qu'à compter du 1er juillet 2013, pour bénéficiaire des tarifs varenes, il faut être domicilié et donc contribuable à Varenes/Loire.

MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS

Monsieur le Maire a informé la chambre d'agriculture que la date prévue du 12 juillet 2013 pour la mise en place d'un marché de producteurs de pays s'avère prématurée aux regards des difficultés à trouver des participants et de l'organisation tardive et délicate de cette manifestation.

C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture propose un avenant modifiant le calendrier (art 4) afin de reporter ce marché initialement prévu le 12 juillet 2013 à une date restant à définir en 2014. Les autres articles restent inchangés.

ASSOCIATIONS : Convention d'occupation de salles communales

Monsieur François BERNARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal, du projet de convention d'occupation de locaux communaux, étudié par la commission du 09/04/2013.

Cette convention a pour objet de réglementer le prêt de locaux communaux aux associations dans le cas des mises à disposition gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations concernées.

ORGUE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de régir l'aide financière apportée par le Club « Mécènes d'Aujourd'hui » à la commune de Varenes-sur-Loire pour la mise en oeuvre du projet de sauvegarde de l'orgue de l'église de Saint Martin à Varenes-sur-Loire.

Le club « Mécènes d'Aujourd'hui » s'engage à accorder à la mairie de Varenes-sur-Loire une subvention globale de 3 000 €, soit 26,8 % d'une dépense subventionnable de 11 162,65 € H.T.

La subvention globale de la Fondation du Patrimoine sera versée au compte de la mairie de Varenes-sur-Loire à la fin des travaux, sur présentation du plan de financement définitif de l'opération, d'un jeu de photographies numériques du bien restauré et des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement. Ces factures devront être certifiées conformes par le Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer la convention de financement avec « Mécènes d'Aujourd'hui » sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

PNR « Vélobus-Pédibus » :**convention de partenariat pour la signalétique routière**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec le PNR (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) qui a pour objet d'une part, de définir les

modalités de coopération de la commune de Varenes-sur-Loire et du PNR pour l'implantation d'une signalétique de sécurisation de l'itinéraire du Pédi-vélobus. D'autre part, elle précise les modalités de mise à disposition matériel.

La SAS LESOURD a été choisie pour un montant de 1410,08 € TTC dont 20,30 % est à la charge de la commune soit **286,24 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE la signature cette convention avec le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

PNR-LPO ANJOU : CONVENTION DE PROTECTION D'UN GITE DE RE-PRODUCTION DE CHAUVES SOURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PNR Loire-Anjou-Touraine propose une convention tripartite ayant pour objet de définir les engagements pris par la LPO Anjou et le PNR LAT d'une part, et par la commune d'autre part afin d'assurer la pérennité des gîtes de mise bas des chauves-souris, situés dans les combles de l'église.

En 2011, Un projet de convention avait déjà été soumis et le conseil municipal avait demandé que soit notifié « l'obligation d'emprunter un balisage précis afin d'accéder aux combles ».

François BERNARD, Adjoint rappelle que François BEAUFILS Adjoint avait alerté sur la fragilité de la voûte du clocher. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'autorise pas la signature de cette convention par mesure de sécurité et notamment en raison de la fragilité de la voûte de l'église.

QUESTIONS DIVERSES

Distributeur automatique de billets (DAB) : la banque sollicitée pour un projet d'installation d'un distributeur automatique n'a pas souhaité poursuivre. Gilles Talluau, Adjoint chargé du dossier, est en contact avec d'autres banques.

Conseil Général : « Anjou Vélo Vintage » et fête du vélo le dimanche 23 juin 2013. La commune a été sollicitée pour installer tables et barrières à la cale de rue de gaure.

Villes et villages fleuris : François BERNARD Adjoint, est chargé du suivi du dossier d'inscription aux concours de villes et villages fleuris.

Un arrêté est nécessaire pour le changement des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération avec autorisation de la DDT.

Prochaine réunion le 26 juin 2013 à 20 h30.

Conseil municipal - 26 juin 2013**Sous la présidence de Gérard BORNES, Maire.**

Présents : François BEAUFILS, Gilles TALLUAU, François BERNARD, Jean-Pierre GOURIO Adjoints, Jean-Luc JOULIN, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Michel LAMAND, Yves MABILEAU ;

Excusé : Sylvie BELLANGER donne pouvoir à François BEAUFILS
Sophie GEGU donnant pouvoir à Gilles TALLUAU ;

Absents : Gilles LANGÉ, Alain GIGNON, Joël MASSON, Myriam BLANCHARD.

SERVICE «POINT LECTURE PUBLIQUE » : nouveau conventionnement avec le Conseil Général

Cette nouvelle convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties en vue d'organiser les conditions de desserte du service de lecture publique mis en place par la Commune, dit « point de

4 Conseil Municipal

lecture » consistant en l'apport par le Département de services, notamment le prêt de documents gérés par le BiblioPôle, dans le cadre d'un réseau intercommunal.

La commune s'engage à permettre l'accès de son point lecture à tous les publics, et notamment à accueillir les établissements scolaires qui le souhaiteraient et à prêter à titre gratuit les documents composant le fonds documentaire mis à disposition du public. Elle établit un règlement intérieur de son point lecture. Elle participe au réseau intercommunal de bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DESIGNER l'Association CO-LIBRIS comme responsable de la gestion du point lecture
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du conseil général pour une durée de trois ans reconductible tacitement deux fois.

VOIRIE

- Travaux d'entretien de voirie 2013

François BEAUFILS, 1^{er} adjoint rend compte de la consultation concernant le marché de voirie 2013. Cinq entreprises ont répondu. sur proposition de la commission, l'entreprise HARDOUIN a été retenue pour un montant de 49 345,76 € TTC. Une première réunion est prévue le 1^{er} juillet 2013.

- 29 PLACES DE STATIONNEMENT

Gilles TALLUAU, Adjoint rappelle que par délibération du 23 mai 2013 le Conseil Municipal avait autorisé la consultation d'entreprises pour la construction d'un parking à proximité de la maison de santé indépendamment du projet d'aménagement de voirie du secteur « Loire-Chavigny ». Les études réalisées donnent les estimations suivantes :

- Parking de 14 places : 23 000 € HT
- Parking de 29 places : 31 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE et AUTORISER le lancement de la procédure de consultation pour la réalisation de 29 places de stationnement, en une seule opération.

BOUCHERIE

Le couple intéressé par la boucherie ne donne plus suite. En effet, les délais semblent être trop longs. Une nouvelle annonce a été insérée dans un journal spécialisé. Monsieur le Maire et Gilles TALLUAU, adjoint ont rencontré Monsieur GARNIER, président des bouchers du Maine-et-Loire qui a émis un avis optimiste sur le projet et pourrait apporter conseils et soutien avisés.

LOGEMENTS

Les deux logements 20 place du Jeu de Paume et 4 Rue du Docteur Terrien ont été reloués.

Quelques travaux d'entretien sont nécessaires et seront confiés à l'entreprise MLP pour un montant de 2011,02 € TTC, pour le 1^{er} appartement et 2 192,49 € TTC, pour le second.

SIEML/TOTAL GAZ

Une réunion aura lieu le 3 juillet prochain à 15h en mairie suite au marché attribué à TOTALGAZ. Une réunion publique d'information devrait se tenir au mois de septembre. La mairie, de son côté, réfléchit sur une mise en gaz éventuelle de ses bâtiments communaux.

ORANGE

Renouvellement du bail pour l'antenne relais de téléphonie située au stade Bail signé le 28 octobre 2003 sera échu en 2015 et ORANGE France pro-

pose un renouvellement dans les conditions suivantes :

- Durée de 12 ans, renouvellement de 6 ans, préavis de 24 mois.
 - Une augmentation annuelle de 2 % systématique appliquée chaque année.
 - Un loyer de 1 120 € prenant effet le 28/10 2013 ;
- Une négociation avec l'entreprise est prévue dans les prochains jours.

ASSOCIATIONS

Les conventions d'occupation des locaux communaux ont été remises le 11/06/2013 aux responsables des Associations qui devront les retourner le plus rapidement possible avec une attestation d'assurance.

QUESTIONS DIVERSES

La soirée Cabaret Swing/Jazz aura lieu le 26/05/2014 à la salle des loisirs de Varenes dans le cadre de la décentralisation des spectacles proposés par le service culturel de l'Agglo.

Prochaine réunion le 24 juillet 2013 à 20 h30.

Conseil municipal - 24 juillet 2013

Sous la présidence de Gérard BORNES, Maire.

Présents : François BEAUFILS, Gilles TALLUAU, Sylvie BELLANGER, François BERNARD, Jean-Pierre GOURIO Adjoints, Jean-Luc JOULIN, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Michel LAMAND, Joël MASSON, Sophie GEGU, Yves MABILEAU

Absents : Gilles LANGÉ, Myriam BLANCHARD, Alain GAIGNON

VOIRIE

La commission chemins et fossés s'est réunie le 16 juillet dernier :

- Monsieur MAGAULT a proposé une autre solution nécessitant la pose de buses, solution non retenue par la commission : un courrier lui sera adressé.
- Une habitation de la rue de la Folie a été inondée au moment de fortes pluies ; des buses bouchées sont à revoir.
- Des travaux d'entretien et d'amélioration de fossés sont à l'étude (champfreau, rue du chaussy)...
- Le démarrage du programme d'entretien de voirie 2013 est prévu début septembre.

Résultat consultation aménagement

29 places de stationnement Rue de l'Harmonie

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour la l'aménagement de 29 places de stationnement rue de l'Harmonie à proximité de la maison de santé.

L'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 33 938,65 € TTC.

MSP : MARCHÉ PUBLIC : contrôle de légalité

Suite à des erreurs de procédures Monsieur le Sous-Préfet, par courrier du 17/07/2013, nous demande de rapporter le lot n°11 (revêtement de sols coulés) entaché d'illégalité.

En conséquence, Monsieur le Maire informe qu'une décision de résiliation sera adressée à l'entreprise TEP et qu'une nouvelle procédure de consultation pour ce lot ainsi que pour les lots 7 et 8, infructueux, sera lancée en s'entourant de toutes les aides juridiques et administratives nécessaires.

CONSTRUCTION de Maison de de Santé

Pour la pose de la 1^{ère} pierre, prévue début septembre, Monsieur le Maire est chargé d'inviter Monsieur le Sénateur et les autres personnalités à une date qui reste à définir.

SIEML - TOTAL GAZ

des réunions ont eu lieu les 3 et 23 juillet dernier. Total Gaz va entreprendre une campagne de communication. A partir du 5 août, deux agents de Totalgaz accueilleront le public dans les locaux de la mairie. Des banderoles « le gaz arrive » seront déployées aux endroits stratégiques de la commune.

Le 17 septembre, les grandes lignes du projet de mise en gaz de la commune seront présentées aux membres du conseil municipal (réunion non publique).

Une réunion publique aura lieu le 25 septembre à 20 h à la salle des Loisirs.

Les 11 et 12 octobre, un salon du chauffage se tiendra sur la place du village, avec des artisans spécialistes dans ce domaine.

Toutes les démarches gazières auront lieu jusqu'au mois de décembre.

Il restera en dernier lieu, aux Varennais, à se prononcer sur la mise en gaz ou non, de la commune.

ORANGE BAIL ANTENNE RELAI du STADE

Monsieur Gilles TALLUAU, adjoint informe qu'une nouvelle négociation pour le renouvellement du bail pour l'antenne relais de téléphonie a permis de relever de 10 % le loyer de base proposé soit 1 200 € au lieu de 1 093,49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : décide d'accepter la proposition d'ORANGE suivante :

- Durée de 12 ans, renouvellement de 6 ans, préavis de 24 mois.
- Une augmentation annuelle de 2 % systématique appliquée chaque année.
- Un loyer de 1 200 € à compter du 28/10/2013

Et autorise le maire à signer le bail prenant effet le 28/10 2013.

VIVADO

L'association VIVADO a recruté un stagiaire BAFA en raison du succès. Les nombreuses inscriptions sont enregistrées et confirmées par une excellente fréquentation du foyer. Anne-Laure BOSSARD (directrice) remercie la commune pour la mise à disposition de l'ancien vidéoprojecteur de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Orgue : les travaux sont en cours. Fin octobre, une présentation/animation pourra être proposée au cours de l'assemblée générale des Amis de l'Orgue.

Cantine : Gilles TALLUAU a rencontré Sébastien DUPERRAY, cuisinier, pour faire le point des matériels obsolètes à remplacer. Le petit matériel sera commandé au plus vite et le gros matériel nécessitera une étude financière.

Ecole : à la demande du corps enseignant, Sylvie BELLANGER, Adjointe est chargée de commander 16 tables et chaises réglables, ainsi que du petit équipement. Ces dépenses étaient inscrites au budget.

Prochaine réunion le 18 septembre 2013 à 20h30.

Conseil municipal - 18 septembre 2013

Sous la présidence de Gérard BORNES, Maire.

INTERCOMMUNALITÉ**Réforme des rythmes scolaires**

Une concertation entre tous les élus du canton aura lieu le 14 octobre ; à la suite de cette réunion une réflexion sera engagée avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les élus et les associations de la commune.

Commission déchets-tri des l'Agglo

Il est constaté de la part des usagers un certain relâchement dans le tri des déchets...

SMIPE

Le rapport d'activité 2012 est consultable en mairie.

MSP

Après une pause estivale les travaux ont repris le 29 août ; une petite cérémonie pour la pose de la « première pierre » a eu lieu le 20 septembre dernier en présence d'élus de la commune, de M. Guy Bertin, conseiller général et de Monsieur Raoult, sénateur.

FISCALITÉ

M. Gilles Talluau rappelle au Conseil que la taxe sur les logements vacants est appliquée à partir d'un délai de 2 ans (contre 5 ans auparavant).

VOIRIE

- EDF va procéder a un enfouissement du réseau 20 000 volts actuellement aérien sur le bourg.

- La commission a prévu de revoir les marquages au sol, notamment ceux des passages piétons et doit étudier les prix d'un marquage résine.

CANTINE

Il est décidé de l'achat d'un coupe légumes pour un montant de 1 301€ et on prévoira au budget 2014 l'achat d'une armoire chauffante et d'une épilucheuse.

SALLE DES LOISIRS

Le rideau de scène sera changé pour la somme de 1400€ ; un délai de 7 à 8 semaine est demandé.

DÉMATÉRIALISATION

L'achat et les mises à jour de 2 logiciels sont inscrits au budget 2013 :

- ABELIUM pour la gestion de la cantine et de la maison de l'enfance
- MAGNUS pour la mairie

La mairie et l'agence postale seront fermées les 17 et 18 octobre pour permettre aux secrétaires de mairie de participer à une formation obligatoire dans le cadre de la dématérialisation, pour l'utilisation de ces logiciels.

QUESTIONS DIVERSES

La mairie et l'APC seront fermées le samedi 2 novembre 2013.

La commission bâtiments informe le conseil que la chambre froide de la salle des loisirs doit être changée ; la commission se charge de faire établir des devis.

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections municipales.

Prochain Conseil Municipal le 23 octobre 2013 à 20h30.

6 Vie Associative

Comité des Fêtes

Les fêtes de plein air qui dépendent de leurs réussites extérieures ont encore de la chance d'avoir une bonne météo.

Pour l'année 2013

Malgré la concurrence des fêtes des environs, l'**Assemblée et Vide-greniers** a, comme de coutume attiré les chineurs, histoire de trouver la bonne affaire. La fête foraine et les animations musicales (Music'à Varennnes et la banda Allonnaise) ont une fois de plus assuré l'ambiance. Côté restauration, les fouées ont aussi connu leur succès habituel.

Pour la 10^{ème} **Tablée Varennnaise**, le succès a de nouveau confirmé cette agréable soirée, où tous peuvent se retrouver et passer une bonne soirée avec nos fidèles musiciens de Varennnes et cette année de la Banda Allonnaise.



La 20^{èmes} **fête des Battages et Vide-greniers** a une nouvelle fois fait le plein. Près de 300 exposants étaient présents sur le site du Manoir de Champfreaux. Une journée pour chiner l'objet rare et permettant de découvrir pour les plus jeunes et de retrouver pour les plus anciens les gestes des battages à l'ancienne. Également une exposition de vieux matériels et vente de matériel d'occasion. Dans l'après midi les Musiciens de Varennnes sont venus mettre l'ambiance. Toute au long de la journée, les visiteurs pouvaient se restaurer avec les traditionnelles fouées, en soirée le repas des battages « pot au feu » a une nouvelle fois rempli les deux chapiteaux. Les 400 convives ont pu durant ce repas apprécier l'animateur-humoriste-chanteur « Loïc Cochard » avant le superbe feu d'artifice clôturant cette 20^{ème} édition.



La dernière manifestation du comité des fêtes sera la **soirée cabaret du 5 octobre** avec repas chaud et animé par l'humoriste et imitateur « Bruno Blondel » suivi d'un bal.

Concours des maisons fleuries. La 2^{ème} quinzaine de juillet le jury a sillonné les routes de notre village pour sélectionner les maisons qui participeront au concours communal et cantonal. Pour Varennnes le palmarès et la remise des prix pour les maisons primées se déroulera le vendredi 25 octobre à 18h30 au centre culturel. Dans la sélection, deux maisons sont retenues pour participer au concours cantonal dont le classement sera connu en janvier 2014.

Dates à retenir pour 2014 :

– Repas des Aînés	13 Avril 2014
– Assemblée et Vide-greniers	25 Mai 2014
– Tablee Varennnaise	7 Juin 2014
– Fête des Battages et Vide-greniers	27 Juillet 2014
– Soirée Cabaret	4 Octobre 2014

Encore des remerciements aux bénévoles qui se joignent au comité des fêtes lors des manifestations.

Atelier de Varennnes

La saison 2013/2014 a repris le mardi 3 septembre. Cette année va être marquée par notre Exposition Bi-Annuelle. Elle aura lieu, à la Salle des Loisirs, le vendredi 18 octobre de 18h à 20h et les samedi 19 et dimanche 20 de 10h à 18h. Les thèmes choisis sont : les 4 éléments et les Animaux. Venez nombreux ! D'autre part, nous envisageons d'avoir un Atelier ENCADREMENT le jeudi après-midi, à partir de JANVIER 2014.

Pour tout renseignement, contactez Marie AUGÉY au 02 41 51 47 99. A bientôt !

CO-LIBRIS - Bibliothèque

www.varennnes-sur-loire.fr



« Un air de famille »... après les animations proposées au mois d'octobre dans le réseau des bibliothèques de l'Agglo, le thème de la famille sera le fil conducteur de nos actions tout au long de cette année 2013/2014, particulièrement au niveau de l'accueil des scolaires, mais aussi tout public : contes, découvertes d'albums, projections, rencontres, sélection d'ouvrages, apéro-lecture...

Venez découvrir notre calendrier à la bibliothèque !

Vous y trouverez des ouvrages variés : albums, romans et documentaires pour les jeunes, **nouveautés** de la rentrée littéraire, polars, BD, mais aussi depuis peu un choix beaucoup plus important de **DVD** et des **revues** à emprunter ou à consulter sur place.

Parmi nos dernières acquisitions :

« Silex and the city » (BD), « Histoires de Bretagne » (BD) – « Une vie française » (JP Dubois), « Etranges rivages » (A. Indridason), « Chrysis » (J. Fergus), « Immortelle randonnée » (JC Rufin), et des périodiques : « J'aime Lire », « ça m'intéresse » et « ça m'intéresse-histoire »...

La bibliothèque est ouverte à tous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 5 ouvrages (ou 4 livres + 1 DVD) pour une durée de 3 semaines renouvelables.

L'inscription est gratuite pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

Pour les adultes, l'adhésion est de 5€ par an.

Heures d'ouverture : Mercredi de 15h à 17h

Samedi de 10h à 12h

Mardi de 16h30 à 18h30

en période scolaire uniquement.

Contacts : Monique Gourio : 02 41 38 15 63

Gaëlle Billard : 02 41 50 90 14

Françoise Bernard : 02 41 51 75 81



Chœur-à-Cœur

L'ensemble vocal « Chœur-à-Cœur » a repris ses répétitions sous la direction de Laetitia Lamouche et prépare actuellement ses traditionnels concerts de chants de Noël : le premier sera

en l'église Saint Michel de Fontevraud le dimanche 8 décembre 2013 à 15 heures ; le second en l'église Saint Martin de Varennes le dimanche 15 décembre à 15 heures.

A notre programme : Noël Nouvellet, Ave Maria de Berchten, La Barcarolle d'Offenbach, l'Ave Verum Corpus de Mozart, Berceuse Russe, Joseph, Noël des Enfants du Monde, La Messe de San Lorenzo, Amazing Grace, Les Anges dans nos Campagnes, Minuit Chrétien.



A partir de janvier 2014, nous préparerons un programme plus profane pour notre concert de printemps qui aura lieu à la Salle des Loisirs de Varennes le dimanche 4 mai. Nous aurons une chorale invitée.

Et la septième édition de notre randonnée pédestre « A travers Chants » aura lieu le dimanche 1^{er} juin 2014.

Chœur-à-Cœur recrute. Rejoignez-nous. Nous sommes une vingtaine de choristes dont actuellement deux hommes. Nous

recrutons sur Varennes et sur les communes environnantes et nous souhaitons étoffer le groupe. Les personnes intéressées peuvent venir assister à l'essai à quelques répétitions. C'est au Centre Culturel de Varennes le mercredi soir de 20 heures à 22 heures.

Pour avoir de nos nouvelles ou nous contacter :

Notre blog : <http://choeur-a-coeur.over-blog.com>

Secrétaire, Josiane Dugot : duprat49@orange.fr

Présidente, Annick Joulin : 02 41 51 75 80

Union Musicale

Ecole de Musique

Les inscriptions à l'école de musique ont eu lieu. Les hésitants et les retardataires sont toujours les bienvenus afin d'apprendre et de pratiquer la musique à Varennes

Une équipe pédagogique, dont François Palluau : le directeur de l'école de Musique et intervenant musical à l'école, enseigne la musique aux petits et grands musiciens.

♫ Les 5/6 ans découvrent l'éveil musical.

♫ Les 7 à 77 ans apprennent le solfège

♫ Et pratiquent en parallèle un instrument.

Ainsi, vous allez pouvoir entendre les échos des élèves qui vont désormais chanter, s'éveiller aux différents rythmes, souffler dans les trompettes, les trombones, les basses, les saxophones, les clarinettes et flûtes...



Les élèves de l'Ecole de Musique

Chaque élève a son temps d'apprentissage instrumental individuel avec les professeurs et évalué par un examen qui leur permet de poursuivre les cycles dans la formation musicale.

La classe d'orchestre est toujours programmée le vendredi de 19h15 à 20h15 où ces jeunes musiciens jouent de la musique à la façon d'un orchestre. Certains professeurs ont organisé cette année des auditions par pupitre. Toutes ces prestations sont des moments d'échanges et de convivialité entre copains musiciens.

Musique de Varennes sur Loire

L'union Musicale de Varennes sur Loire, devient Music'A Varennes avec un nouveau logo : Certains élèves ont intégré les pupitres des grands : nous accueillons cette année : Elise



8 Vie Associative

Reffay, Coralie Langé, Clara Meuray, Julien Mabileau, Alban Hupont, Lucas Bellanger, Antonin Fournault, Julien Larue et Louis Grégoire.

Les répétitions du vendredi soir ont commencé, les musiciens de la Musique se retrouvent afin de jouer de nouveaux morceaux sur le thème de « Music Generation » pour les prochains défilés et le concert de printemps des 29 et 30 mars 2014.

Avis à la population : Toutes les personnes désirant jouer de la musique sont les bienvenues.

Si le cœur vous en dit, venez donc découvrir comment se passe une répétition à la salle de musique, rue de Chavigny à Varennes sur Loire le vendredi à 20h30.

Nouvelle manifestation

Soirée dansante avec repas crêpes, le samedi 26 octobre à la salle des Loisirs, uniquement sur réservation selon 3 formules :

- carte repas-danse enfant à 10 €
- carte repas-danse adulte à 16 €
- carte danse uniquement à 6 €

Calendriers

Les musiciens feront leur tournée traditionnelle de vente de calendriers auprès des Varennais d'ici la fin de l'année. Merci d'avance de votre accueil et à bientôt.

Programme

- ♫ La cérémonie commémorative du 11 novembre
- ♫ Le concert de Ste Cécile, le 23 novembre 2013.
- ♫ Le concert les 29 et 30 mars 2013
- ♫ et une reprise des sorties en février pour les corsos fleuris et les carnivals dont celui de l'école de Varennes.
- ♫ ...

Enfin, nous organisons 3 bals :

Le dimanche 24 novembre 2013, à 14h30, à la salle des Loisirs avec l'orchestre Franck Sirroteau.

Le dimanche 5 janvier 2014, à 14h30, à la salle des Loisirs avec l'orchestre Gilbert Cédric Musette.

Le dimanche 11 mai 2014, à 14h30, à la salle des Loisirs avec l'orchestre Franck Sirroteau.



Music'A Varennes à Saumur

Amitiés musicales de Music'A Varennes

Les amis de l'Orgue de Varennes sur Loire

La restauration de l'orgue de Varennes sur Loire a commencé le 22 Juillet 2013 dans les ateliers du facteur d'orgue M. Philippe EMERIAU à Saint Sylvain d'Anjou.

Cette restauration présentée par Mr EMERIAU lors de l'assemblée générale du 18 Octobre a confirmé la qualité exceptionnelle de son équipement originel.

Sa restauration permettra de faire revivre son harmonie de grande qualité selon l'avis de plusieurs spécialistes ; ses sons renaissants vont bientôt résonner dans cette église, ravivant les souvenirs de nombreux Varennais et Varennaises.

Profitant du démontage de l'orgue, l'association a prévu d'avancer son emplacement, permettant ainsi de dégager le vitrail central du Chœur et de faciliter l'accès de l'instrument pour son entretien régulier.

Les prochains objectifs ne manquent pas :

L'inauguration de l'orgue aura lieu le week-end du 21 et 22 décembre. Le 21 décembre à 18h30 aura lieu la bénédiction de l'orgue suivie d'une messe. Le 22 décembre à 17h aura lieu un concert avec l'organiste de l'orgue de Cunault, ainsi qu'une violoniste.

La qualité de cet orgue devrait attirer de bons organistes et permettre d'organiser de nombreux concerts.

Des formations seront possibles pour familiariser un(e) jeune musicien(ne) Varennais(e) à cet instrument de valeur, contribuant ainsi à étendre la culture musicale à Varennes.

La Joie de vivre

GYM

A l'issue du dernier cours de gym qui a eu lieu le 27 Juin 2013, les participants se sont séparés après avoir dégusté une excellente glace préparée par Pierrette et Pierre. Encore un grand merci pour eux. Tous ont remercié Catherine, la prof, pour son savoir faire avec les aînés afin qu'ils conservent la forme. Les cours ont repris le jeudi 5 Septembre 2013.

Toutes personnes intéressées peuvent venir le jeudi à 16H30 à la salle des Loisirs de Varennes sur Loire afin d'obtenir tous les renseignements pour pouvoir participer aux cours de gym.



DEJEUNER GRILLADES

A l'instar de 2012, un déjeuner grillades a été organisé le 15 Août 2013 et a réuni cette année 47 participants. Nous avons eu un temps superbe ce qui a permis de faire des parties de pétanque sauf pour les accros aux jeux de belote ou de scrabble qui ont préféré rester au frais. Bien sûr rendez vous est déjà pris pour l'an prochain à la même date.

**MANIFESTATIONS 2014****Thé dansant :**

Dimanche 23 Février
Lundi de Pentecôte 9 Juin
Dimanche 7 Septembre

Concours de belote :

Vendredi 21 Février
Vendredi 10 Octobre

Danse Varenaise

L'association DANSE VARENAISE a repris ses activités avec notre professeur Damien JACQUOT. L'association accepte le règlement des cotisations avec les coupons sport.

**COURS LE LUNDI :**

19h00 à 20h00 2^{ème} et 3^{ème} année
20h00 à 21h00 4^{ème} et 5^{ème} et 6^{ème} année
21h00 à 22h00 confirmés

Ouverture d'un cours débutant de 18h à 19h selon le nombre d'inscriptions.

Le mercredi country avec Marie-Claire (animatrice)

Cours de 18h30 à 20h 2^{ème} et 3^{ème} année et de 20h à 21h30 débutants

La **grande nouveauté** de l'association Varenaise est la création d'un **cours de zumba** animé par Jennifer qui a lieu le jeudi de 19h15 à 20h a la salle des Sports de Varenes-sur-Loire.

MANIFESTATION à VENIR

BAL COUNTRY, Dimanche 10 novembre 2013, de 11h à 19h salle des loisirs

BAL DE LA DANSE DE SALON, Samedi 1^{er} mars 2014, avec l'orchestre Stéphane FREMONT.

THE DANSANT, Dimanche 23 mars 2014, avec l'orchestre Dominic ALLAN

BAL COUNTRY, Dimanche 6 avril 2014

Pour tous renseignements et inscriptions concernant la DANSE de Salon, DANSE Country et DANSE Zumba

CONTACTS :

Gisèle PROUST <i>Présidente</i>	02 41 67 16 04
Serge BLANC <i>Vice-président</i>	02 41 52 57 60
Olivier FRICARD <i>Secrétaire</i>	02 41 67 40 58
Georges JANNINELLE <i>Secrétaire adjoint</i>	02 41 67 60 23
Nicole VIELLE <i>Trésorière</i>	(néant)
Audrey GENOT <i>Trésorière adjointe</i>	02 41 53 79 66
Nelly BOREAU <i>Membre</i>	02 41 52 50 69
Michel NAYS <i>Membre</i>	02 41 51 74 89
Michelle PETAS <i>Membre</i>	09 62 12 12 12
Corinne GALLARD <i>Membre</i>	02 41 38 86 66
Site web : www-dansevarenaise.asso-web.com	

Association Varenes – Loisirs – Nature

Lors de l'Assemblée Générale de fin 2012 les adhérents avaient réservé le week end de l'Ascension 2013 pour un séjour de trois jours dans les Alpes Mancelles.

Nous nous retrouvions vingt quatre le 8 mai au camping Les Tournesols situé à LE GREZ petit hameau situé non loin de SILLE LE GUILLAUME dans la SARTHE.



Le groupe au camping

Après un court voyage vint le moment de la nécessaire installation au « camp de base » et pour plusieurs d'entre nous la découverte de ce qu'était réellement un bungalow toile... un toit sans confort moderne et avec en plus une forte ventilation naturelle.

La première « marche », en fait il s'agissait plutôt de se dégoûter les jambes après deux heures de voiture, nous conduisit directement sur les bancs d'une classe d'école. L'école du hameau fermée depuis les années 80 a été transformée en

10 Vie Associative

musée et conservée en l'état. Pour tous, les cahiers, les livres, les odeurs de craie, cartes murales... ont fait surgir de nombreux souvenirs sauf peut-être pour notre adhérente « maîtresse en activité » ! La maîtresse honoraire du groupe a elle, fort apprécié et rajeuni.

Les randonnées (15 kms et 11 kms) des deux jours suivants ont permis à chacun de se tester sur les bosses et dénivelés des parcours tout en préservant le temps du pique nique indispensable et très bienvenu.



Après l'effort... le pique-nique

Le temps de la dernière journée n'a pas permis de réaliser le programme prévu. Aussitôt un plan B a été proposé par notre sympathique organisateur qui avec son souci du détail avait réservé tout au long du séjour les dîners au restaurant « Le Randonneur » dont les menus ont été très appréciés.

Depuis, il convient de noter notre journée conviviale « fouées » le dimanche 29 septembre organisée en bord de Loire.

A la date où nous écrivons ces lignes notre assemblée générale prévue le 11 octobre reste à venir.

L'activité vélo a connu tout au long du printemps et de l'été une fréquentation en nette progression par rapport aux années passées.

Nous rappelons à tous les marcheurs qui désirent nous rejoindre, que nous nous retrouvons place du Jeu de Paume devant le panneau de l'UNESCO à 9 h :

- Lundi pour 1 heure ou 2 heures de marche
- Jeudi pour 2 heures
- Dimanche pour 2 heures

Le premier lundi et le troisième jeudi du mois, sortie à l'extérieur de Varenes.

Les parcours sont ouverts à tous, les distances sont raisonnables (9 à 10 kms), tout le monde marche à son rythme et ne reste pas à la traîne.

Pour les cyclistes, une randonnée est organisée tous les mercredis de : 9 h 30 à 11 h d'Avril à Octobre. Le rendez-vous est devant la mairie.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

- Alain CHESNEAUX Tél. 02.41.38.18.30
- Christian RAIMOND Tél. 02.41.67.21.43

Association Communale de Chasse (A.C.C.V) et La Maison de la Nature et de la chasse

L'assemblée générale des Varenes s'est tenue le dimanche 25 juin 2013 au centre culturel de Varenes devant une nombreuse assistance de chasseurs. Le président Millerand Ralph a présenté le rapport moral de la saison écoulée et les projets pour la saison 2013/2014.



Il souligne la stagnation des populations de gibier naturel, notamment l'espèce du lièvre avec un IKA de 4.2/km, ces résultats nous obligeant à limiter les prélèvements. Le résultat des lièvres prélevés la saison dernière est satisfaisant : il a été prélevé 2/3 de mâles pour 1/3 de femelles, un constat intéressant dans un souci de reproduction. Les tableaux de chasse pour la saison 2012/2013 font apparaître des résultats pour l'orientation du petit gibier. Certains progrès sont dus cependant à une meilleure régulation des prédateurs, et à l'installation et la bonne tenue des agrainoirs au rythme des saisons.

Un piégeage efficace de notre piégeur, le déterrage, et de nombreuses battues nous ont permis d'éliminer 32 renards et un nombre important de ragondins, fouines, corbeaux, et pies qui pillent notre campagne. Notre piégeur Jean Beaufils et notre déterreur Pascal Millerand continuent leur activité quotidienne, ayant pris 25 renards, quelques fouines, et deux blaireaux au cours de la saison.

Il est souligné également une des activités quotidiennes de Bruno Talluau, qui consiste à observer les comportements et compléter le manque de nourriture des grands animaux lors des périodes difficiles, afin de conserver la qualité génétique de nos espèces. La densité de chevreuil est en petite augmentation, notamment en plaine, avec un prélèvement de six animaux pour la saison.



Les différentes battues aux nuisibles, avec notre Lieutenant de Louveterie Portier Stéphane, et nos deux équipages de Chiens Créancés Rousseau Eric et Roiné Lionnel, ont participé activement à ces prélèvements de nuisibles, avec 5 renards et une

fouine. Notons la bonne entente avec l'ACCA de Chouzé sur Loire, avec qui nous organisons aussi quelques battues communes aux renards. En ce qui concerne les faisans, la gestion reste la même pour continuer à protéger les souches naturelles de faisans communs, excepté le 4^{ème} dimanche de chasse uniquement, où les chasseurs pourront chasser cette espèce, en récompense de tous leurs efforts et sacrifices depuis plusieurs années. Le bon comportement de tous les chasseurs et le respect des consignes concernant cette journée du « faisan commun » seront déterminants pour reconduire éventuellement cette action la saison prochaine. Des lâchers auront lieu tous les dimanches jusqu'au 11 novembre et après seulement tous les 15 jours.

Une comptabilité « partie chasse », et une comptabilité « partie maison de la nature et de la chasse » sont également présentées, avec des bilans positifs.

Pour conclure, l'AG le président a demandé aux chasseurs de donner une image positive de la chasse en respectant les propriétaires, les cultures, et les riverains. Il a remercié également les bénévoles qui participent activement à la bonne marche de la Société de Chasse et de la Maison de la Nature et de la Chasse.

Cet été, à l'occasion de la journée nationale du citoyen, la Maison de la nature et de la chasse a organisé une journée environnement « Nature propre », et sillonné la campagne Varennaise pour collecter les nombreux déchets.



Pour la 6^{ème} fois, le challenge palets-boules-pétanques s'est déroulé tout l'été, avec la coordination de François Bernard, qui a réuni plus de 52 équipes. Pierre Epagneul et Jean Goumard ont remporté le magnifique trophée, face à l'équipe Delétang de Vernantes.

Pour la 1^{ère} fois, les jeunes chasseurs et non chasseurs de Varennes ont organisé une soirée champêtre sous chapiteau, intitulée « Sangliers à la broche et bal disco des années 80 », qui a réuni plus de 130 personnes. Le Président exprime sa volonté de responsabiliser et faire confiance aux jeunes, dans un souci de pérenniser ce loisir « de la nature et de la chasse », et encourage puis remercie tous les participants et les bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Pour la réservation de la Maison de la nature et de la chasse, adressez-vous à Godineau Anne-Marie 02 41 38 16 69.

En cas de dégâts aux cultures et aux volailles : n'hésitez pas à prévenir Jean Beauvils au 06 33 24 63 04 ou Lechat Jacques au 06 77 53 43 94. Vos déclarations permettent de poursuivre la régulation des renards, fouines, putois...

La société de chasse possède des filets de protection contre les lapins et les lièvres, qu'elle met temporairement à disposition des agriculteurs offrant leurs terres à notre association ; ils doivent pour cela s'adresser au responsable des filets, Grégoire Olivier 06 89 38 75 43.

Prochaines manifestations :

- Le 10^{ème} anniversaire de la « Maison de la Nature et de la chasse », le Samedi 5 Avril 2014 à 11h, animations diverses... Sonneries Trompe de chasse, verre de l'amitié suivi d'un repas méridien à la salle des fêtes. Manifestation ouverte à tous.
- Journée environnement « Collecte des déchets dans les fossés » prévue fin avril, à la « Maison de la Nature ». Prévoyez vos bottes et râteaux.
- Le 7^{ème} Challenge « Palets, Boules, Pétanques » sera organisé dans le 2^{ème} trimestre 2014, les inscriptions seront prises dans les différentes sociétés du canton.
- Assemblée générale des Chasseurs le Dimanche 22 juin 2014 à 09h30.

Vie libre

Le mouvement VIE LIBRE a pour but d'aider à la guérison et à la promotion de toutes personnes victimes de la maladie alcoolique et de lutter contre les causes qui l'engendre.



Notre force est de considérer que l'alcoolisme est une maladie et que tout malade est potentiellement un malade guéri. Notre vécu nous permet de parler un langage commun avec le malade pour l'accompagner dans sa démarche psychologique vers la guérison.

Les militants de la section VIE LIBRE du Saumurois se mettent à la disposition des malades et de leur entourage pour apporter une écoute, un soutien lors d'une permanence mensuelle le 1^{er} mardi de chaque mois de 18H à 19H30 au Centre Culturel de VARENNES/LOIRE

Contacts : Tél. : 06 08 45 40 86

Mail : vielibresaur@gmail.com



CIRCA

Les répétitions de « la valse des pingouins » ont repris. Devant la complexité de cette pièce, qui allie théâtre, chansons et danse, la troupe ne pourra, hélas, pas la représenter en janvier 2014 comme nous l'avions initialement prévu. Nous vous donnons rendez vous en janvier 2015 !

Si vous êtes intéressés par le théâtre n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des répétitions qui ont lieu à la salle des loisirs. Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le président, Jean Paul LECHAT au 06 30 09 06 04

12 Vie Associative

Association des Commerçants

Quelques mots concernant l'Association des Commerçants et Artisans de Varennes-sur-Loire (A.C.A.V).

Tout d'abord, il y a eu quelques changements au sein du bureau :

Président : Wilfried FARCY (CocciMarket)

Trésorier : Christophe PEARSON (Electricité Générale) remplaçant Sébastien GEORGET

Secrétaire : Sandrine MAGAULT (Garage du Jeu de Paume) remplaçante de Catherine PETITFILS.

Le 7 juillet dernier, nous avons organisé notre première animation d'été : tournoi de sixte, qui a attiré un large public ainsi que la participation de 7 équipes.

Comme l'année dernière, des animations de Noël sont prévues cette année.

Enfin, les commerçants et artisans qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus, pour cela vous pouvez contacter :

Wilfried FARCY au 06 03 83 70 47

Christophe PEARSON au 06 83 75 41 10

ou Sandrine MAGAULT au 02 41 53 09 58.

ADMR

Des services à domicile pour tous !

L'ADMR aide toute personne à bien vivre chez elle : **célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.**

Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas
- Accompagnement transport
- Accompagnement social
- Portage de repas à domicile



Ménage - Repassage

Ce service permet, à toute personne qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.

Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille.

Les intervenants professionnels viennent à la sortie des classes, aident les enfants à faire leurs devoirs, préparent leurs repas...

Téléassistance

Le système de téléassistance Filien proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à notre plateau d'écoute.

Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 et 7jours/7.

Accompagnement et soutien familial

A certains moments de la vie, il faut savoir se faire aider.

Grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation, décès... Dans ces situations, l'ADMR vous seconde, veille au bien-être de votre famille, vous aide à vous organiser.

N'hésitez pas à nous contacter afin de définir la prestation la plus adaptée à vos besoins.

Association ADMR Les Deux Rives

Pour répondre à vos besoins, l'ADMR Les Deux Rives peut compter sur ses professionnels qualifiés, et sur l'implication quotidienne de ses bénévoles.



Ce sont ces hommes et ces femmes de terrain, proches des habitants des communes, qui font le lien entre chaque personne aidée et le personnel d'intervention.

Un bénévole peut se déplacer à votre domicile pour vous aider à évaluer vos besoins.

Vous souhaitez participer à la mise en place des services à domicile et devenir bénévole à l'ADMR ? Contactez-nous!



ASSOCIATION ADMR Les Deux Rives

Tél : 02 41 38 76 92

Mail : 2-rives@asso.fede49.admr.org

Adresse : 110, rue des Prés 49400 SAUMUR

Permanences :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Communes desservies :

Montsoreau, Parnay, Turquant, Saumur centre, Varennes sur Loire et Villebernier

A.P.E. de Varenes

L'amicale est l'association volontaire et gratuite de tous les parents d'élèves de la maternelle au primaire. Elle a pour but de recueillir des fonds pour les enfants de Varenes et ainsi leur permettre d'agrémenter l'année scolaire par des sorties d'éveil et de découverte.

Tous les fonds récoltés grâce aux bénévoles lors de nos diverses manifestations sont intégralement reversés au profit des enfants de la commune.

L'amicale a permis cette année encore l'intervention de François Palluau qui par son savoir-faire éveille, avec l'appui du corps enseignant, les plus petits aux joies de la musique et du chant.

Notre assemblée générale du 24 septembre 2013 a vu quelques changements dans l'organisation de notre bureau avec notamment le renforcement des postes de secrétaires afin d'anticiper le départ l'année prochaine de nos deux responsables actuelles.

L'équipe enseignante nous a fait part des projets de cette nouvelle année dont un voyage au parc oriental de MAULEVRIER pour les CM1 et CM2 et le thème du Japon pour l'année scolaire.

Voici le détail du bureau :

Président : ESNAULT Isabelle
 Vice-Président : GENOT Audrey et JULIEN Christophe
 Trésorier : CUSTODIO Paula
 Trésorier Adjoint : BILLARD Gaëlle
 Secrétaires : JAMET Christelle et MEXMAIN Nathalie
 Secrétaire Adjoint : Delphine GOURDON et VANESSA



Les bonnes volontés sont toujours bien venues pour venir renforcer l'équipe du bureau et des bénévoles car certains d'entre nous qui ont désormais de « grands » enfants seront amenés l'année prochaine à vaquer à d'autres préoccupations.

Le repas de l'amicale a cette année encore été un succès avec plus d'une centaine de participants. Un grand merci à la famille LECHAT et tout particulièrement à « Papy » LECHAT, qui malheureusement nous a quittés cette année, pour son engagement dans la réussite de cette manifestation.

La fête de l'école a été épargnée par le mauvais temps, les activités de kermesse organisées par les membres de l'association



ont ravi les enfants avant que ces derniers nous éblouissent avec différents tableaux composés de danse et de narration. Il est à souligner que les enfants de l'école ont pu bénéficier grâce au financement de l'association d'un conteur professionnel lors de cette journée.



A vos agendas :

- Le concours de belote aura lieu le 15 novembre 2013
- Le marché de Noël aura lieu le 20 décembre 2013
- Le bal des écoles aura lieu le 1^{er} février 2014
- Le carnaval aura lieu le 29 mars 2014
- La soirée DJ ouverte à toute la famille aura lieu le 17 mai.

Venez nous rejoindre pour faire perdurer toutes ces manifestations qui permettent d'aider l'équipe enseignante dans leurs différents projets et d'améliorer les activités des enfants de la commune.

Christophe JULIEN

Maison de l'enfance

La maison de l'enfance accueille les enfants de 2 à 11 ans :

- en garderie périscolaire le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h 30 à 18h30
- en accueil de loisirs le mercredi de 7h30 à 18h30
- en accueil de loisirs pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël

Contacts et renseignements au 02 41 67 71 79
 ou au secrétariat de mairie

14 Enfance et jeunesse

Vivado fait sa rentrée!

Le foyer est ouvert le mercredi et samedi de 14h à 19h et le vendredi de 17h30 à 22h.

Durant la période septembre octobre, les jeunes pourront participer à de nombreuses activités : des ateliers bois, du light-painting, tatouage au henné, fusée à eau, théâtre...



Nous allons également solliciter les jeunes pour un lavage de voiture intérieur (projet d'autofinancement pour l'aménagement des locaux) Mais également de nombreuses soirées sont prévues: casino, ciné, tournoi de wii, pizza, loup garou...

Pour plus d'informations, le programme est disponible sur le Facebook de l'association: Asso Vivado ou directement au foyer.



Durant les vacances d'automne le foyer sera ouvert : le lundi et le vendredi de 12h30 à 19h et le mardi, mercredi, jeudi de 9h30 à 18h30.

Une journée inter-foyers est déjà programmée le jeudi 24 octobre et une soirée halloween le jeudi 31 octobre.

La cotisation est de 4€ jusqu'en décembre pour les habitants de Varennes, Allonnes, Villebernier et de 6 € pour les jeunes des autres communes.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Anne-Laure Bossard, la directrice au 06 35 39 47 31 ou par mail : afr.directionvivado@gmail.com

Site internet : <http://afrvivado.jimdo.com>

Sport

E.S. Varennes - Villebernier



Et c'est parti pour une nouvelle saison...

L'E.S.V.V (Entente Sportive Varennes Villebernier) compte un nombre d'adhérents identique à la saison passée avec près de 130 membres que ce soit en tant que joueurs, joueuses, dirigeants, dirigeantes, arbitres, éducateurs, membres du bureau.

L'an passé, le club avait créé une équipe U19 mais à défaut de joueurs pour cette nouvelle saison, nous n'avons pu aligner une nouvelle équipe, c'est la raison pour laquelle, le club compte une 3^{ème} équipe Séniors. Suite à la nouvelle dénomination des divisions par la Ligue dans cette catégorie, l'équipe fanion évolue en 2^{ème} Division, identique à l'an passé, l'équipe Réserve qui était en Promotion de 2^{ème} Division, se retrouve en 3^{ème} Div du fait de la suppression des dites « Promotion » et la nouvelle équipe Séniors en 4^{ème} Division.

3 catégories sont manquantes au club, il s'agit des U15, U17 et U19 par manque d'effectif.

Pour les Jeunes, le club compte 2 équipes U13 dont une en entente avec nos voisins du club de l'AS de la Côte, nous avons également des joueurs en catégorie U11, U9 et U7 pour les tous petits.

Récapitulatif des équipes :

- 3 équipes Séniors avec 55 joueurs
- 1 équipe Loisirs avec 18 joueurs
- 2 équipes U13 avec 16 joueurs
dont 1 équipe en entente avec l'AS de la Côte
- 1 équipe U11 avec 8 joueurs
- 2 équipes U9 pour le foot à 5 avec 10 joueurs.
- 2 équipes U7 pour le foot à 3 avec 6 joueurs.

Horaires et lieux des entraînements :

L'école de foot aura lieu au stade de Varennes sur Loire tous les mercredis sauf pendant les périodes scolaires de 14h30 à 16h00 pour les joueurs et joueuses de 5 ans à 12 ans.

Pour les Séniors, entraînement à Villebernier au stade du Port Roux, près de la Loire, tous les mercredis et vendredis de 19h30 à 21h00.



Photo de l'équipe U9 lors d'un plateau à Noyant en ce début de saison 2013/2014.

Composition du Bureau pour 2013/2014 :

Pas de changement au sein du bureau sous la présidence de Patrick MARCHAND qui est revenu sur sa décision et repart pour une nouvelle saison « on ne change pas une équipe qui gagne !!! »

Président : M. Patrick MARCHAND
 Vice Président Délégué : M. David CHEVALLIER
 Vice Président : M. Didier BOUCHER
 Secrétaire : M. Eric JAMET
 Correspondant : M. Alain LANDRIT
 Trésorier : M. Pascal BRAULT
 Trésorier Adjoint : M^{me} Martine TOUCHARD
 Arbitre Officiel : M. Didier BERNARD
 Entraîneur Séniors : M. Sylvain FOURNEAU
 Educateurs Jeunes : M. Sylvain FOURNEAU, Jérémy MICHAUD, M. Pierre JOLY et Benjamin ARNOU

Nos manifestations pour 2013/2014 :

- Concours de belote : Vendredi 25 octobre 2013 à Varenes sur Loire
- Loto : Vendredi 8 novembre 2013 à Varenes sur Loire
- Thé dansant : Dimanche 2 février 2014 à Varenes sur Loire
- Choucroute : Samedi 15 mars 2014 à Varenes sur Loire
- Soirée cabaret : Samedi 26 avril 2014 à Villebernier
- Loto : Vendredi 16 mai 2014 à Varenes sur Loire

N'hésitez pas à venir faire un tour sur notre site internet pour y retrouver toutes les informations comme les convocations des matchs, les actualités, les photos, les résultats, nos manifestations, nos sponsors que nous remercions énormément sans oublier la commune pour leur aide et l'entretien des stades et des locaux. **Adresse du site : <http://www.esvv-49.fr>**

Pour toutes demandes de renseignements ou inscription au club, n'hésitez pas à nous contacter.

Vice Président Délégué : M. David CHEVALLIER
 6 rue Patis Vert – 49730 VARENES SUR LOIRE
 Tél : 02 41 52 58 53 – Mobile : 06 75 08 94 89

Secrétaire : M. Eric JAMET
 5 rue du Chaussy – 49730 VARENES SUR LOIRE
 Tél : 02 41 51 38 13 – Mobile : 06 09 72 58 32

U.S.V Tennis



Le club de Tennis de Varenes accueille des joueurs de tous âges, de plus en plus nombreux, et propose à tous des animations variées.

Cette année, la journée sportive du 29 Juin dernier nous a permis d'organiser des tournois multisports et de récompenser les participants de médailles et de trophées ; chaque adhérent du club a reçu à cette occasion un maillot personnalisé avec son nom. Le club a décidé de reconduire cet événement le samedi précédent les grandes vacances.

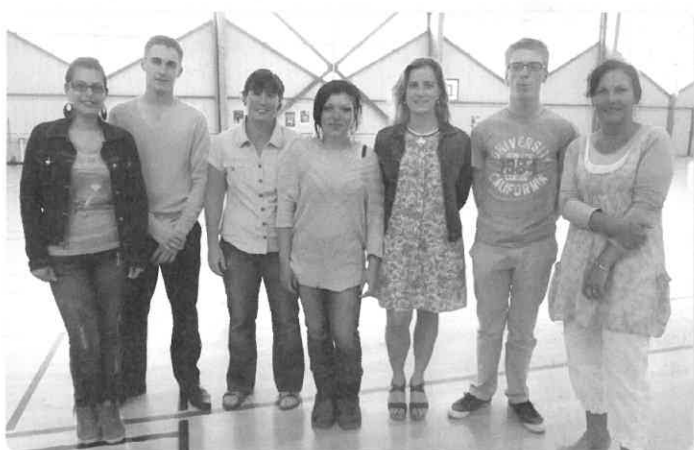


Cette année les cours seront toujours assurés par Aurore et se dérouleront le samedi à partir de 9h30 jusqu'à 18h30 ; les jeunes tennismans sont répartis par niveau et ont 1h30 de cours pour pouvoir progresser et participer au tournoi interne organisé par le club (le 19 Octobre 2013). Ils pourront aussi démontrer leurs progrès et leur esprit de compétition dans des tournois externes.

Les adhésions comprennent le prix des cours et des licences de la Fédération Française de Tennis- FFT :

- 1h30 de cours par semaine, le samedi durant la saison de septembre 2013 à juin 2014 (sauf durant les vacances scolaires) : 125 €

Bien sûr, nous maintenons les «cours loisirs» pour les adultes : un terrain fermé est accessible aux adhérents, mais un terrain reste ouvert aux autres joueurs.



16 Sport

Les horaires réservés à ces cours adultes en loisirs, c'est à dire sans professeur, sont inchangés :

- le lundi de 17h30 à 20h00
- le mardi de 18h30 à 22h30
- le mercredi de 18h30 à 22h00
- le samedi de 18h30 à 22h30
- le dimanche toute la journée (sauf si des compétitions se déroulent durant ces horaires)

Prix de l'adhésion **SANS** licence (impossibilité de participer à des tournois) : 30 € pour l'année

Prix de l'adhésion **AVEC** licence : 50 € pour l'année.

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, en contactant le bureau :

Présidente : Aurore - 06 88 72 47 53

Vice-Présidente : Christine - 06 33 04 78 31

Trésorière : Julie - 06 70 43 01 19

Secrétaire : Étienne - 06 78 61 43 74

Notre blog : **Tennis club de Varenes sur Loire**



Venez nous rejoindre nombreux afin de découvrir et pratiquer ce sport dans la joie et la bonne humeur !!

Nindokan Budo 49

Le «NINDOKAN BUDO 49» est un club où l'on pratique le « ninjutsu », qui s'est ouvert à VARENES SUR LOIRE en janvier 2013. Nous sommes affiliés à la FFKDA (Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées) et déclarés à la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).



QU'EST CE QUE LE NINJUTSU ?

Le ninjutsu est composé de deux mots :

« **nin** » qui signifie persévérance

« **jutsu** » qui signifie art ou technique

Les pratiquants sont des ninjas.

C'est un art martial japonais des plus anciens, qui comprend 18 disciplines d'arts martiaux et 14 pratiques d'armes.

Le ninjutsu est une incomparable technique de survie mais aussi une véritable philosophie de la vie. On y apprend des techniques de combat et de défense, mais aussi l'art de se mouvoir sans bruit, la méditation, la spiritualité, être en harmonie avec la nature et les éléments. Les ninjas sont apparus dans les montagnes japonaises il y a des siècles.

Simple paysans d'origine, ils se sont formés pour résister aux assauts des seigneurs samourais. Par la suite, ils furent très sollicités durant les guerres, compte tenu de leur forme physique et mentale inégalables.

LE NINDOKAN-NINJUTSU

Le Nindokan-Ninjutsu a été fondé en France en 1989 par le Dr Tank MESLI, qui est aussi notre directeur technique.

La France compte actuellement quatre clubs de nindokan-ninjutsu, un à NICE, à PARIS, en BRETAGNE et à VARENES/LOIRE.



Dr Tarik MESLI et Xavier LOPES



Pourquoi à VARENES SUR LOIRE ?

M. Xavier LOPES ceinture noire de ninjutsu, formé à NICE par le Dr Tarik MESLI, vient de s'installer dans le canton. Passionné de son art et formé pour pouvoir l'initier, la mairie de VARENES lui a généreusement ouvert les portes de son dojo.



DÉROULEMENT, COURS ET HORAIRES

Nous avons deux sessions, une pour les enfants de 6 à 12 ans et une pour les adultes de 12 ans et plus. Les horaires sont les suivants : Enfants : le vendredi de 19h à 20h

Adultes : le vendredi de 20h à 22h00 et un mardi par mois dédié aux armes ninja.

En cour d'année, des stages intérieurs et extérieurs seront proposés aux adultes qui souhaitent approfondir leurs connaissances.

RENSEIGNEMENTS, INFORMATIONS

- Pour nous contacter par téléphone, merci d'appeler le soir à partir de 19h au : 06 84 97 68 77

- Sur FACEBOOK nous avons notre site «NINDOKAN BUDO 49», où vous trouverez les dernières infos du club.



Le gaz arrive dans notre commune en 2014 !

Suite à un appel d'offre des marchés publics, l'opérateur TOTALGAZ a été retenu par le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML 49) pour mettre le gaz à disposition des Varennaises et Varennais via un réseau dans le cadre d'une **Délégation de Service Public**.

Le gaz propane en réseau est gage de **confort** et de **simplicité** au quotidien pour chacun d'entre nous. Il permet en effet de combiner les **3 usages**, eau chaude sanitaire, chauffage et cuisson. Cet accès à l'énergie est synonyme de **modernité et de dynamisme** : Opter pour un réseau public de gaz, c'est contribuer à **l'attractivité** et à **l'essor économique** de la commune.

C'est une alternative aux moyens de chauffage habituels, avec la possibilité de réduire sensiblement nos factures grâce à une tarification réglementée et encadrée.

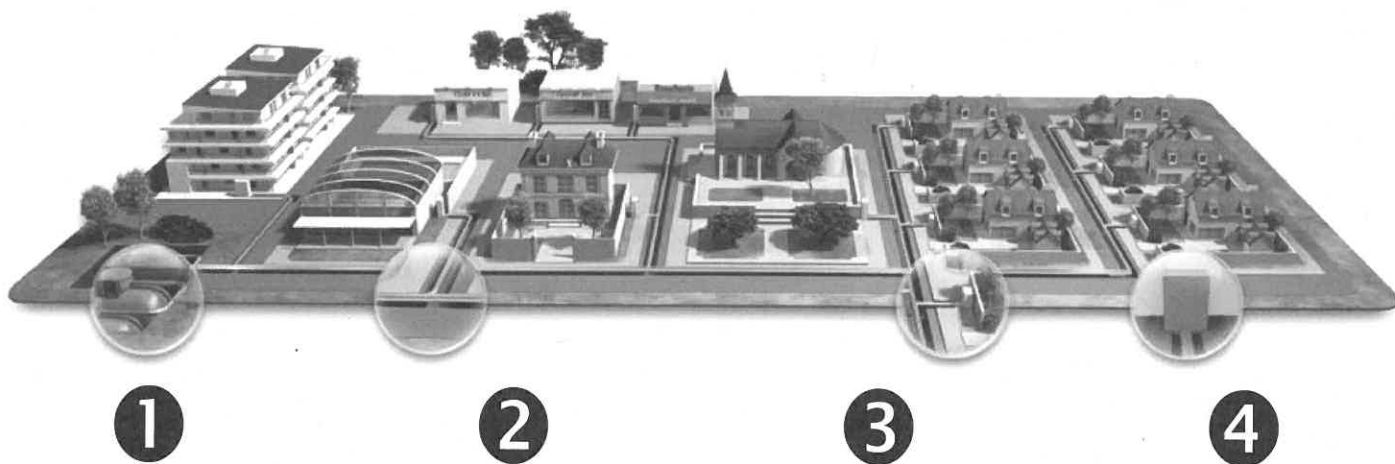
Dans le cadre d'un programme d'efficacité énergétique, **des primes pour l'installation de nouveaux matériels moins énergivores sont dispensées par Totalgaz.**

De plus, pour toute souscription d'un dossier d'abonnement avant le 15 décembre 2013, **le coût du raccordement est gratuit, soit une économie de 1338 euros.**

6 bonnes raisons de dire OUI au gaz en réseau :

- Gestion précise de mon budget énergie grâce à la facturation réelle
- Energie multi-usages > confort au quotidien
- Approvisionnement en continu > plus de livraison à gérer
- Coût du raccordement offert ! (pour toute souscription avant le 15 décembre 2013)
- Aide à l'installation d'équipements peu énergivores sous forme de prime
- Réduire sa facture énergétique

Soyons tous acteurs pour la réussite de ce projet !



1

SÛR ET FIABLE

Le réservoir de propane vous assure un approvisionnement continu et dans le strict respect des normes de sécurité.

2

TOUS GAGNANTS !

Les canalisations qui jalonnent les rues desservies permettent d'assurer une distribution du gaz au plus grand nombre.

3

SIMPLE ET RAPIDE

Le raccordement au réseau de votre habitation, votre commerce, votre entreprise ou vos bâtiments publics se fait dans un court laps de temps.

4

PAIEMENT À LA CONSOMMATION

Un compteur individuel est installé en limite de propriété pour calculer la consommation de chacun.

Afin de vous apporter toutes les informations nécessaires, en partenariat avec les installateurs chauffagistes locaux,

Jacqueline BOUCHARD 06 07 18 52 33 et Pierre MAHIEUX 06 27 58 44 04,

conseillers en énergie gaz, sont à votre disposition jusqu'au 15 décembre 2013 pour un rendez-vous personnalisé afin de faire un bilan énergétique de votre installation.

18 Informations

Elections municipales et communautaires

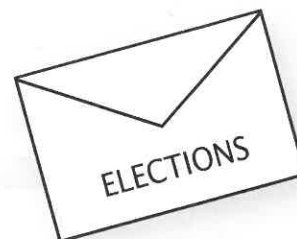
Suite à l'adoption le 16 décembre 2010, de la loi de réforme des collectivités territoriales, la loi N° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection en mars 2015 des conseillers départementaux (ex conseillers généraux), des conseillers municipaux et des conseillers communautaires instaure de nouvelles règles pour ces futures élections.

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu le 23 et 30 mars 2014. Aussi il me paraît bon d'apporter quelques précisions sur le changement significatif de ce nouveau mode de scrutin.

Élection des conseillers municipaux

► Commune au-dessus de 1 000 habitants

- ✓ Mode : scrutin de liste (abaissé de 3 500 à 1 000 habitants)
- ✓ Liste complète
- ✓ Liste paritaire (alternance des personnes de sexe différent sur la liste)
- ✓ Parité pour les adjoints au Maire
- ✓ Sans panachage (aucune rayure, rajout de nom, ou signe distinctif, le bulletin sera considéré nul)
- ✓ Scrutin à la proportionnelle à la plus forte moyenne
- ✓ Déclaration de candidature préalable pour chaque tour



Élection des conseillers communautaires

- ✓ Liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire (ces conseillers siègent aux commissions de de communauté d'agglomération) distincte, **sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal**
- ✓ Nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir et **paritaires**, (augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq)
- ✓ Pour Varenes 2 candidats au poste de conseillers communautaires plus 1 candidat en cas de vacance du poste.

Remarquons qu'au cas il y aurait seulement 2 listes qui se présenteraient, le scrutin à la proportionnelle à la plus forte moyenne impose un seul tour.

En outre, les élections Européennes auront lieu le 25 mai 2014

Révision annuelle des listes électorales

La révision annuelle de la liste des électeurs français prévue par le code électoral aura lieu à partir du 1^{er} septembre prochain.

Cette révision doit permettre, notamment, l'inscription des électeurs ayant changé de domicile et des jeunes atteignant l'âge de 18 ans au plus tard la veille du 1^{er} tour des élections municipales de 2014.

Les demandes d'inscription seront reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2013.

Les personnes concernées devront se présenter munies de toutes pièces justifiant de leur nationalité, de leur âge et de leur rattachement à la commune (domicile, résidence réelle et continue depuis le 1^{er} septembre 2013, ou inscription personnelle sans interruption au rôle d'une des contributions directes locales depuis cinq ans).

Toute personne qui ne peut se présenter elle-même à la mairie a la possibilité de faire sa demande par correspondance (à l'aide du formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site <http://www.service-public.fr/>), en ligne (pour les communes rattachées au téléservice <http://www.mon.service-public.fr/>) ou la présenter par un tiers dûment mandaté.

Les ressortissants de l'Union européenne peuvent, dans les mêmes conditions, demander leur inscription sur les listes électorales complémentaires en vue d'être admis à voter aux élections municipales et/ou au Parlement européen.



Déchèterie

ADAPTATION DU SERVICE A LA FREQUENTATION DES USAGERS

Nouveaux horaires à compter du 15 OCTOBRE 2013.

PERIODE HIVERNALE : 15 OCTOBRE AU 14 AVRIL

DECHETTERIE D'ALLONNES

- Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
- Mardi & Mercredi : **14h00-17h30**
- Samedi : 9h00-13h00

DECHETTERIE DE BOURGUEIL

- Lundi & Jeudi : **14h00-17h30**
- Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-13h00

DECHETTERIE DE BENAIS

Les horaires de la DECHETTERIE de BENAIS sont inchangés :

- Lundi à Samedi : 6h30-12h00

DECHETTERIE DE SAINT PATRICE

- Lundi : 9h00-12h00
- Mercredi : **14h00-16h30**
- Samedi : 9h00-13h00

DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

- Lundi : **14h00-16h30**
- Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-13h00

PERIODE ESTIVALE : 15 AVRIL AU 14 OCTOBRE

DECHETTERIE D'ALLONNES

- Lundi & Jeudi : 9h00-12h00
- Mardi & Mercredi : **14h00-17h30**
- Samedi : 9h00-12h00 & **14h00-17h30**

DECHETTERIE DE BOURGUEIL

- Lundi & Jeudi : **14h00-17h30**
- Mardi & Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-12h00 & **14h00-17h30**

DECHETTERIE DE BENAIS

Les horaires de la DECHETTERIE de BENAIS sont inchangés :

- Lundi à Samedi : 6h30-12h00

DECHETTERIE DE SAINT PATRICE

- Lundi : 9h00-12h00
- Mercredi : **14h00-16h30**
- Samedi : 9h00-12h00 & **14h00-16h30**

DECHETTERIE DE SAVIGNE SUR LATHAN

- Lundi : **14h00-16h30**
- Mercredi : 9h00-12h00
- Samedi : 9h00-12h00 & **14h00-16h30**

RAPPEL : Vous pouvez apporter votre **FERRAILLE** à la déchèterie de :

- ALLONNES : le 1^{er} samedi du mois
- BOURGUEIL : le 2^{ème} samedi du mois
- ST PATRICE : le 3^{ème} samedi du mois
- SAVIGNE : le 4^{ème} samedi du mois
- BENAIS : tous les jours





SMIPE VAL TOURAINE ANJOU

*Syndicat de collecte et de traitement des Ordures Ménagères
vous informe ...*

• Réemploi d'objets Encombrants

Les déchets encombrants (Bric à Brac/Tout Venant) sont constitués d'objets divers : bibelots, meubles, jouets, vaisselles, vêtements, actuellement déposés par les usagers en déchetterie avant d'être acheminés vers l'unité de valorisation énergétique (U.V.E.) du SIVERT pour y être incinérés.

Depuis plusieurs années, les tonnages de déchets réceptionnés en déchetteries ne cessent d'augmenter. Afin de limiter les coûts de traitement liés à ces déchets, le SMIPE vient de signer une convention de partenariat avec l'Association d'Insertion ASPIRE située sur la ZI Le Clos Bonnet à SAUMUR.

C'est ainsi qu'avant d'être jetés dans la benne à encombrants, les objets réutilisables sont entreposés dans un conteneur maritime, sur information et sous contrôle du gardien de déchetterie. Ensuite l'Association collecte le conteneur et achève le tri afin de réemployer les objets en leur offrant une seconde vie, permettant ainsi d'en faire bénéficier les ménages les plus modestes.



Ce réemploi permettra de limiter l'usage des ressources naturelles pour la fabrication d'objets neufs mais aussi d'impacter fortement l'activité économique et sociale.

Actuellement, seule la déchetterie de Benais teste ce système. En fonction du succès rencontré par cette démarche le dispositif pourrait être étendu à toutes les déchetteries.

• STOP aux dépôts sauvages !



Depuis quelques temps, il a été constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants au pied des points d'apports volontaires et aux abords des déchetteries.

La plupart du temps les déchets retrouvés peuvent être déposés soit dans les colonnes de tri, soit dans l'une des 5 déchetteries ou lors de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles.

Les dépôts sauvages engendrent des nuisances olfactives, visuelles, pratiques (accès aux colonnes difficile) et environnementales (danger sanitaire de certains déchets)

pour les habitants des alentours, mais aussi pour les touristes de passage.

Les dépôts sauvages sont interdits et considérés comme un délit (art 632-1 du code pénal). Les auteurs de ces incivilités s'exposent à des amendes pouvant aller de 450 à 1500 euros.

*Le nettoyage régulier de ces points par le personnel du SMIPE et celui des Communes,
COÛTE A TOUS LES CONTRIBUABLES.*



Commune de VARENNES sur LOIRE

22, place du jeu de Paume 49730 ☎ 02 41 51 72 29 📧 mairie-sg.varennnes-sur-loire@orange.fr

ARRETE PREFECTORAL INTERDISANT LES FEUX DE PLEIN AIR

Nouvel arrêté pris par le Préfet de Maine et Loire et non par le Maire, le 23 février 2013, arrêté définissant les tolérances et interdictions concernant les feux de plein air.

Arrêtés Préfectoraux du 23 février 2013 (annulant celui d'octobre 2012) et du 1^{er} septembre 2009

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs est toléré en dehors des zones urbaines, à la condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage.

Cette tolérance n'est accordée que:

- entre 11 h et 15h30 au mois de janvier.
- entre 11h et 15h30, du 1er au 15 février et interdit du 16 au 28.
- interdit en mars et avril.
- de 10h à 16h30 au mois de mai.
- interdit de juin au 15 octobre et accordé entre 10h et 16h30, du 16 au 31 octobre.
- entre 10h et 16h30, au mois de novembre.
- entre 11h et 15h30, au mois de décembre.

Les déchets verts non secs sont des déchets dont le taux d'humidité empêche une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air.

Le brûlage pourra être interdit :

En cas de prévisions ou constat d'un épisode de pollution.

En périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction.

A une distance inférieure à 30 mètres de toute habitation, construction, route, autoroute, voie ferrée, ligne aérienne électrique ou téléphonique...

Tout feu à l'air libre doit faire l'objet d'une surveillance constante jusqu'à sa complète extinction et une réserve d'eau doit être disponible à proximité.

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies. mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h. Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 mètres des zones boisées. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 mètres et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.

Il est interdit de fumer dans les zones boisées, landes et maquis.

22 Informations

Pré-Plainte en ligne

Possibilité pour les administrés de déposer une pré-plainte en ligne, sur le site internet <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>, et d'obtenir un rendez-vous rapidement à la gendarmerie ou au commissariat de police pour signer leur plainte.

Marché

Monsieur MURAY Nicolas, gérant de l'EARL MURAY, vendeur de fruits et légumes est installé depuis le mois d'avril 2013 sur le marché du samedi matin de 7h30 à 13h place du Jeu de Paume.

Les projets d'enfouissement de réseaux ne manquent pas en 2014

Les rues du bourg de Varennes-sur-Loire seront concernées en 2014 par l'enfouissement de réseaux gaz et électriques. Bien que ces projets ne soient qu'au stade de l'étude aujourd'hui, il est sage de prévoir leur mutualisation afin de réaliser en même temps les tranchées nécessaires à l'enfouissement.

Les projets concernés sont :

- Le réseau 20000V actuellement aérien et traversant les parcelles de « la croix », de « la Baraudière », et du « Bas Chavigny » sera enfoui. Les rues concernées sont : rue de la Loire, rue de Gaure, rue de la Paix, rue de la gare, rue du Champ Bertain, rue des Penats, rue de l'Aulnay rue du Bas chavigny,
- Le réseau Basse Tension et téléphone de la rue de la gare,
- Le réseau gaz

Une réunion entre les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés par ces projets sera organisée à la mairie afin d'organiser et de définir les modalités d'exécutions des travaux.

Agence postale Communale

Dans l'Agence Postale Communale, vous pouvez :

ACHERER, des timbres poste ; des enveloppes Prêt-à-Poster ; des emballages colissimo.

DÉPOSER, vos envois postaux.

RETIRER, vos lettres recommandées ; vos colis.

BÉNÉFICIER, de services de proximité (réexpédition).

EFFECTUER, les opérations de dépannage : retrait d'espèces (pour les titulaires de CCP et Compte Epargne par période de 7 jours consécutifs et par compte) dans la limite de 350 € ; dépôt d'espèces ; remise de chèques ; envoi et paiement de mandat cash.

HORAIRES D'OUVERTURE - Tél. 02 41 51 72 56

Mardi	10h - 12h30
Mercredi	10h - 12h30
Jeudi	10h - 12h30
Vendredi	10h - 12h30 et 14h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h

Levée du courrier

du lundi au vendredi : 16h00 - Samedi : 12h00

Mairie

Contact :

22, Place du jeu de Paume
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Tél. 02 41 51 72 29 - Fax. 02 41 51 47 14

E-mail : mairie-sg.varenes-sur-loire@orange.fr

Site internet : www.varenes-sur-loire.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	8h30 - 12h
Mardi	8h30 - 12h et 14h - 17h
Mercredi	8h30 - 12h
Jeudi	8h30 - 12h et 14h - 17h
Vendredi	8h30 - 12h
Samedi	8h30 - 12h

L'invasion du Frelon asiatique doit être suivie





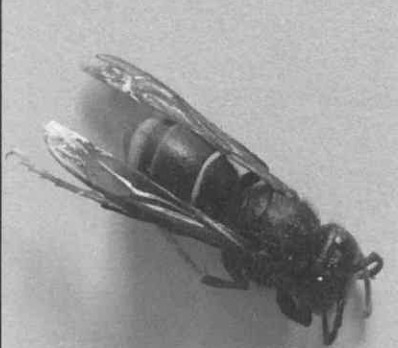



Originaire d'Asie, ce Frelon est arrivé en Maine-et-Loire en 2009.

Son régime alimentaire étant constitué à 80% d'abeilles, il est impératif de le suivre !



Voilà pourquoi **nous demandons à tous les habitants de regarder dans leurs arbres, arbustes, abris...** afin de vérifier qu'ils ne possèdent pas de nid ou qu'ils n'observent pas de Frelons asiatiques.

Le Frelon asiatique		Le nid	
<p>Cercle jaune sur le premier segment de l'abdomen Dernier segment de l'abdomen jaune orangé</p>		<p>Au début (avril-mai), sa taille est celle d'une balle de ping-pong</p>	
<p>Pattes jaunes Ailes fumées</p>		<p>Peut se trouver dans des arbres, arbustes, abris, ou même dans le sol</p>	
<p>2 à 3 cm de long</p>		<p>Le nid peut atteindre en automne 1 m de diamètre</p>	

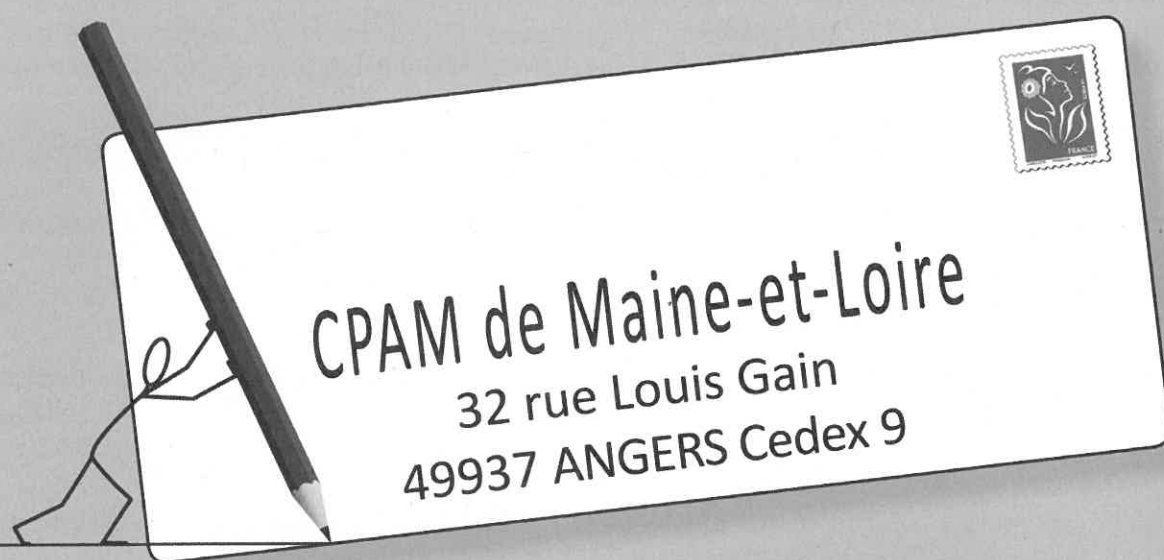
En cas de présence, prenez une photo et contactez



5 rue Jean Dixmeras – 49044 ANGERS – Cedex 01 Tél : 02.41.37.12.48

Mèl : fdgdon49@orange.fr

pour tous vos envois,
une seule adresse postale



! Tous les courriers (demandes de renseignements, avis d'arrêt de travail...) transmis à une adresse différente ne parviennent plus à la CPAM.

Nous contacter

☎ 36 46

🖱 www.ameli.fr

SECURITE SOCIALE
 l'Assurance
Maladie
MAINE-ET-LOIRE

Liste des Commerçants de Varenes sur Loire

Ambulances, Vsl, Taxis	AMBULANCES SAUMUROISES	ZA Prée Bertain	02 41 51 78 78		M ^{me} BROSSARD
Camping	CAMPING ETANG DE LA BRECHE	5, Impasse de la Brèche	02 41 51 22 92		M ^{me} SAINT-CAST Brigitte
Chambre d'hôtes		18, Rue Bas Chavigny	02 41 38 18 06		M. DENOZI Gérard
Chambres d'hôtes	NAU et PRADES Claudine et François	7 Chemin des Sables	02 41 51 04 38 06 87 36 79 43	claudinenau@yahoo.fr	M ^{me} NAU Claudine et PRADES François
Chambres d'hôtes	LES ACANTHES	3, Rue Vauvert	02 41 51 76 72		M ^{me} COULBARY Valérie
Chambres d'hôtes	LES MARRONNIERS	26 Rue Nationale «Gauze»	02 41 38 10 13		M ^{me} BODINEAU France
Chambres d'hôtes	LES VOLUBILIS	15 Rue de la Gare	02 41 51 78 20 - 06 70 30 39 56		
Chambres d'hôtes	ÉQUIPÉ Stéphane	5 La rue Neuve	02 41 52 65 62 06 10 54 80 08	joycestephane@free.fr	M. ÉQUIPÉ Stéphane
Chambres d'hôtes - Gîte Rural	MERCK Jean	2, Rue de la Loire	02 41 51 79 24		M. MERCK Jean
Chambres d'hôtes et Gîte	BILLARD Gaëlle	5, Rue de la Loire	02 41 50 90 14	gaellebillard@orange.fr www.parenthese-recreative.fr	M ^{me} BILLARD Gaëlle
Gîte et chambre d'hôtes	LE BOSQUET	20, Rue du Bas Chavigny	02 41 38 28 03	michel.plantrou@wanadoo.fr	M ^{me} PLANTROU Isabelle
Meublé avec cuisine équipée, chambre d'hôtes	GUDERIAN - RIEDNER	8 Rue de la Croix des Noues	02 41 38 40 41 06 79 33 68 82	stevenguderian@aol.com www.sauumurfrancemanoir.fr	M. GUDERIAN Steve et RIEDNER Bruce
Coiffure	CREATION COIFFURE	14, Rue Maréchalerie	02 41 67 51 55		M ^{me} TRASTET Edith
Coiffure Esthétique	AUDREY COIF STTIC	11, Rue de la Loire	02 41 51 77 11		M ^{me} GENOT Audrey
Commerce	BOULANGERIE PATISSERE	13, Place du Jeu de Paume	02 41 51 45 36		M. GAIGEARD Wesley
Commerce	LE JARDIN DE VARENES	10, Place du Jeu de Paume	02 41 51 41 41		
Commerce	PHARMACIE	18, Rue de la Loire	02 41 51 72 28		M. et M ^{me} GIRAULT Christophe
Commerce	RESTAURANT BAR LE COMMERCE	2, Rue des Sabotiers	02 53 85 04 90		M ^{me} PETITFILS C. et M. LECOUEUX A.
Commerce	SPAR FARCY PORTEBOEUF	18, Place du Jeu de Paume	02 41 51 72 25		M. W. FARCY et A. PORTEBOEUF
Commerce	TABAC PRESSE LOTO	5, Rue des Sabotiers	02 41 51 74 06		M. DELANEAU Jean-Marie
Commerce	TRAITEUR REFFAY	ZA Prée Bertain	02 41 51 71 55		M. et M ^{me} REFFAY Jean-Marie
Communication	KLD MEDIA	2, Rue Pied Mailloche	09 52 68 92 21		M. KLOPOCKI Laurent
Couverture, Charpente, Ramonage, isolation, aménagement comble et placo	TOUCHARD Thierry	14, Rue Chavigny	02 41 51 48 32	touchard.thierry@akeonet.com	M. TOUCHARD Thierry
Couvreur	CHESNEAUX-RIBAULT	ZA Prée Bertain	02 41 51 72 18 06 87 33 75 07		M. RIBAULT Mickaël
Electricité Générale	PEARSON Christophe	6 bis, Rue de la Loire	02 41 53 23 17	pearson.elec@orange.fr	M. PEARSON Christophe
Équipement boulangerie	BOURREAU (SARL)	2, Rue de la Loire	02 41 51 77 26		M. BOURREAU Michel
Esthétique	DEJEAN Myriam «MYMY NAIL»	14 Allée des Saulaies	06 62 90 30 71		M ^{me} DEJEAN Myriam
Esthétique	VENNEVIER Marine	11 Rue de l'Echeneau	06 59 69 21 05		M ^{me} Marine VENNEVIER
Financement immobilier	CAP CONSEIL (SARL)	23, Rue de la Motte	06 98 13 47 78		M. KOENIG Patrick
Informatique	MASC INFORMATIQUE		06 81 47 63 03		M. PELTIER Gilles
Vente et maintenance Informatique	LOIRE INFORMATIQUE	1, Rue de la Loire	02 41 67 07 98	contact@loireinfo.fr	M. RAGOT Mickaël

26 Informations

Société de services et ingénierie informatique	KOSKA	4, Ile Oger	02 41 50 67 64		M. BENAIS Rodolphe
Maçonnerie	METIVIER Dominique	ZA du Prée Bertain	02 41 51 74 94 06 88 13 43 39	dometivier@wanadoo.fr	Mr METIVIER Dominique
Maçonnerie, Rénovation, Ravalement	LANGE 2L	5, Rue du Pied Mailloche	02 41 67 69 90		Mr LANGÉ Lucien
Maçonnerie	BEGUET Jean-Claude	7, Rue des Jacquères	02 41 51 47 42		Mr BEGUET Jean-Claude
Maçonnerie - Tailleur de Pierre	GALLARD Thierry	9 Rue de l'Etang	06 76 46 38 42	thierry.gallard0404@orange.fr	Mr GALLARD Thierry
Matériel agricole	SARL HUET 2M	ZA de la Prée Bertain	02 41 38 94 32		Mr HUET Michel
Mécanique générale, Tournage, Fraisage	EMPA	3, Rue du Marais	02 41 51 05 12		Mr KIEFER Antoine
Mécanique, Automobile	GARAGE DU JEU DE PAUME	21, Place du Jeu de Paume	02 41 51 72 19		Mr EFFRAY Jean-François
Menuiserie	POZ ALU DE LA LOIRE	6, Rue Neuve	02 41 38 32 80		
Peinture, Décoration, Revêtements murs et sols, vitrerie	TALLUAU Thierry	17, Bis Rue de la Motte	02 41 38 41 13		Mr TALLUAU Thierry
Plomberie, Chauffage, Electricité	MARSILLE ALAIN	10, Rue La Croix des Noues	02 41 51 79 54 06 22 81 30 55		Mr MARSILLE Alain
Transport, Express à proximité	EARL TALLUAU	8, Rue des Petits Champs	02 41 51 74 38		Mr TALLUAU Daniel
Travaux agricoles	GREMAUD Philippe (ETA)	7, Rue du Mortier	02 41 51 15 19 06 12 73 78 11		Mr GREMAUD Philippe
Ventes, Installation, Chauffage	ANJOU MAINTENANCE INDUSTRIELLE	3, Bis Rue Echeneau	02 41 38 29 83	anjou.maintenance.industrielle@orange.fr	Mr TRASTET Bernard

O
B
J
E
C
T
I
F
I
C
I
T
O
Y
E
N

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Pour tous renseignements :

Adresse postale : BP 72111, 44021 NANTES CEDEX 1

Adresse géographique : Quartier Mellinet, 69 rue du Général Buat, 44000 NANTES

Téléphone : 02.28.24.27.84

http: www.defense.gouv.fr - csn-nte@d.sn.sga.defense.gouv.fr

MAISON DE SANTÉ

DE VARENNES SUR LOIRE



20 septembre 2013 - Pose de la première pierre



20 septembre 2013
La commission bâtiment au travail



20 septembre 2013



13 octobre 2013



13 octobre 2013

28 Services de sant  et divers

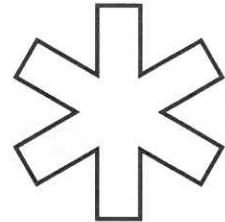
SERVICES DE SANT    VARENNES SUR LOIRE et aux alentours

M DECINS

VARENNES SUR LOIRE	Dr NALIN.....	02 41 51 72 14
ALLONNES	Dr BENZECRIT.....	02 41 52 00 10
	Dr LEPONT.....	02 41 52 06 44
VILLEBERNIER	Dr BOUVIER.....	02 41 51 12 23
MONTSOIREAU	Dr PANTAIS.....	02 41 51 70 05
FONTEVRAUD	Dr RODRIGUEZ.....	02 41 51 71 09



SAMU.....	composer le 15
CHU d'Angers.....	02 41 35 36 36
HOPITAL de Saumur.....	02 41 53 30 30
CENTRE Anti-Poison.....	02 41 48 21 21
POMPIERS.....	composer le 18



INFIRMI RES

M ^{me} CHAMPERNAU.....	02 41 38 17 13
M ^{me} GOUBEAU.....	02 47 95 08 68

MASSEURS KIN SITH RAPEUTES

M. CATIN.....	02 41 51 78 65
M. LOEZ.....	02 41 38 28 49

P DICURE/PODOLOGUE

ANNEREAU-GUEDON Tiphanny... 02 41 67 59 85

DENTISTES

BRAIN SUR ALLONNES	Dr PASCAL GEGU.....	02 41 52 87 30
	Dr SOPHIE GEGU.....	02 41 51 47 58
ALLONNES	Dr FABIENNE FEVE.....	02 41 52 02 52
MONTSOIREAU	Dr LE BEHEREC.....	02 41 51 75 04



PHARMACIES

VARENNES.....	02 41 51 72 28
FONTEVRAUD.....	02 41 51 71 13
BRAIN SUR ALLONNES.....	02 41 52 04 14
ALLONNES.....	02 41 52 00 07



SERVICES D'AIDE   LA PERSONNE

ADMR LES DEUX RIVES..... 02 41 38 76 92



MAISONS DE RETRAITE

ALLONNES.....	02 41 53 55 00
FONTEVRAUD.....	02 41 52 01 11

SERVICES DIVERS   VARENNES-SUR-LOIRE

ECOLE PUBLIQUE.....	02 41 51 75 40
MAIRIE.....	02 41 51 72 29 / mairie-sg.varenes-sur-loire@wanadoo.fr
MAISON DE L'ENFANCE.....	02 41 67 71 79

The image shows the exterior of the Mairie de Varennes-sur-Loire. It features a light-colored stone facade with a central wooden door and a window above it. A French flag is mounted on the wall to the left of the door. The word 'MAIRIE' is inscribed in large letters above the door, with a small blue sign with the number '22' below it. Two white-framed notice boards are mounted on the wall, one on each side of the door. A small black lantern is mounted on the wall above the door.

MAIRIE

22

Mairie de Varennes-sur-Loire
22 place du jeu de Paume
49730 VARENNES-SUR-LOIRE

Ouvert tous les matins de 8h30 à 12H
Mardi et jeudi après midi 14h à 17h

Tél. 02.41.51.72.29
Fax 02.41.51.47.14
mairie-sg.varennes-sur-loire@orange.fr
www.varennes-sur-loire.fr